



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E118579

VALABLE JUSQU'AU 07/03/2025

ÉDITÉ LE 02/09/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1985

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AMIENS

Siret : 333 774 602 00036

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 024209830

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 21123791443

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 21123791443

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : SARL MICLET ET FILS

10 RUE DES ZENTES - ZI
80710 QUEVAUVILLERS

Téléphone : 03 22 90 87 73

Portable : 06 09 90 43 42

Site Internet :

E-mail : micletfils@orange.fr

Responsabilité légale :
MICLET JÉRÔME GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	27/08/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	05/10/2021
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	15/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.